

## **Conseil général du 14 juin 2016**

### Rapport du Conseil communal

# Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2015 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoises de Montsevelier, Vermes et Vicques

---

## Comptes 2015

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale. Quant aux comptes des trois bourgeoises, ils ont été vérifiés par la CGVF.

La commune boucle l'exercice 2015 sur un bénéfice de 70'000 francs alors que le budget prévoyait un bénéfice de 9'000 francs.

## Bourgeoises

- Montsevelier : excédent de revenus de 5'000 francs contre 4'000 francs au budget. La fortune s'élève à 497'000 francs. Cependant, cette bourgeoisie manque de liquidités et la dette de la bourgeoisie envers la municipalité augmente chaque année (260'000 en 2015). Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : déficit de 23'000 francs contre excédent de revenus de 7'000 francs au budget. Ce dépassement correspond à des travaux effectués aux loges pour un montant de 30'000 francs (non prévus au budget). La fortune s'élève à 756'000 francs. Liquidités restreintes. Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de revenus de 9'000 francs contre 5'000 au budget. Fortune de 1,7 million. Pas de problèmes de liquidités. Pas de dépassement budgétaire. Rien de particulier à signaler.

La caissière des bourgeoises, Mme Fleury, a fait remarquer au CC que le marché atone du bois a des répercussions sur les bourgeoises. En particulier la bourgeoisie de Montsevelier et celle de Vermes sont dans une situation financière difficile. En effet, on observe année après année que la bourgeoisie de Montsevelier augmente sa dette. De plus, on a pu constater en 2015 qu'un investissement non prévu de 30'000 francs a un impact non négligeable sur la bourgeoisie de Vermes. En conséquence, le CC a décidé, avec l'aide des commissions bourgeoises, d'analyser en 2016 les finances des bourgeoises.

## Rentrées extraordinaires en 2015

### • Allocation de fusion (rubrique 0875 du compte de fonctionnement)

Pour rappel, 1/6<sup>ème</sup> de l'allocation a été porté au compte de fonctionnement sur cet exercice comptable, soit 222'000 francs. A partir de 2016, la commune ne bénéficiera plus de l'allocation de fusion. Cet élément figurait au budget.

### • Vente de terrain communaux

Ventes non budgétées pour un total de 84'000 francs.

### • Amnistie fiscale

L'amnistie fiscale est désormais échue. Elle a finalement rapporté 244'000 francs en 2015, non prévus au budget.

Les trois postes ci-dessus représentent un total de rentrées uniques de 550'000 francs.

## Dépréciations comptables extraordinaires et provisions

Les comptes 2015 ont été contrôlés de manière détaillée par Revicom. Les bons résultats de l'année ont permis quelques mesures comptables extraordinaires :

- **Provision FRED**

Le FRED facturera 8'000 francs par année de 2017 à 2020 à Val Terbi pour couvrir des mesures liées au changement de primauté. Les normes comptables imposent la provision de ces montants en 2015. Une somme de 31'000 francs a donc été portée au fonctionnement (0820.380.00). Somme non prévue au budget.

- **Ajustement Crèche garderie du Val Terbi**

Afin de répondre aux normes comptables, la crèche remboursera de façon anticipée sa dette (liée à la recapitalisation) à la CPJU en 2016. Cette mesure permettra de régulariser son bilan et d'éviter de payer l'intérêt annuel de 3%. La commune devra prendre en charge cette facture en 2016. Cet élément étant connu en 2015, un ajustement de 66'000 francs a été porté au fonctionnement (0650.361.00).

- **Provision pour allocations de naissance**

Suite au moratoire financier sur les allocations de naissance, 2017 sera marquée par le paiement simultané de 3 années de naissances. Afin d'anticiper cette dépense non prévue au budget une somme de 24'000 francs, correspondant à 2 années de subventions, a été provisionnée (0820.380.00)

- **Dépréciation extraordinaire**

Afin de régulariser le bilan, une somme de 500'000 francs (0820.331.0) permet, en tenant compte d'environ 70'000 francs au budget 2016, de solder l'actif "fantôme" du poste 143.01 du bilan. **Après 3 ans d'existence, notre commune aura réussi à mettre à jour son bilan tout en conservant une fortune positive.** Pour rappel cette mesure purement comptable n'a pas d'impact sur les liquidités communales. Par contre, le bilan ainsi assaini diminue considérablement nos charges pour les dépréciations futures (environ 70'000 francs de moins par an de 2017 à 2023 !).

Au final, le total des amortissements et réserves est significativement plus élevé que le budget (environ 600'000 francs en plus).

## Autofinancement

Les bons résultats enregistrés cette année ont permis de porter l'autofinancement à 1,5 million. Dans une perspective à long terme, il convient de retrancher les rentrées extraordinaires 2015 (voir plus haut), soit 550'000 francs.

Au final, un autofinancement de 950'000 francs peut être retenu comme somme à disposition annuellement pour investir dans notre commune. Ce montant est comparable à celui de 2014 (980'000 francs). Cette marge d'autofinancement correspond à nos besoins à moyen terme. En effet, les dépenses en cours ou prévues sont nombreuses : halle de Montsevelier, accueil de la petite enfance, équipement de la voirie, éclairage public, SEVT, berges, mais aussi rattrapages en matière d'infrastructures (routes, canalisations).

## Dépassements budgétaires : à ratifier

5 dépassements budgétaires sont à ratifier. Ils sont listés dans l'annexe aux comptes du 22 avril 2016.

Le poste 0600.366.00, secours d'assistance, dépasse de 107'000 francs le budget. A noter que ces montants sont exclusivement communiqués par le canton. Ces dépenses sociales en forte hausse seront prises à la répartition des charges lors des prochains exercices comptables.

Les autres dépassements ont tous été abordés dans les points précédents de ce message.

### Appréciation du résultat

Les raisons principales de ce résultat supérieur aux prévisions sont :

- des charges cantonales stabilisées;
- les rentrées extraordinaires non budgétisées;
- les intérêts des dettes en baisse de 37'000 francs par rapport aux comptes 2014. Plus de 100'000 francs par rapport aux comptes 2013 !
- les impôts d'entreprises en hausse de 80'000 francs par rapport au budget;
- les "lignes du budget" strictement respectées par les autorités.

### Services communaux

- **L'enlèvement des ordures** boucle sur un bénéfice de 9'000 francs (contre 42'000 francs de déficit au budget). Le CC est particulièrement satisfait des premiers effets financiers de l'optimisation du Tritout effectuée en 2015. L'exercice 2016 permettra de mesurer les effets sur une année complète et de vérifier l'adéquation entre les taxes et les dépenses de ce service.
- **Eaux usées.** Suite à des dépenses non budgétées pour la STEP de Montsevelier et le SEDE, seuls 44'000 francs ont pu être attribués au fonds de réserve contre 118'000 francs en 2014. Ce montant est significativement trop bas pour couvrir les investissements à moyen et long terme.
- Le poste "**cours d'eau et travaux hydrauliques**" a terminé sur un bénéfice de 97'000 francs (attribué au fonds de réserve).
- **Service des eaux.** Le réseau de Vermes est en assez mauvais état. Cet élément impacte les frais de réparation de conduites qui se sont élevés à 21'000 francs. L'année a été marquée par la fin des travaux de mise en conformité des captages et réservoir. Le bénéfice de 87'000 est issu d'éléments comptables liés à la fin des travaux. Il faudra attendre 2016 pour avoir une vision plus transparente de la comptabilité de ce service.

### Conclusion

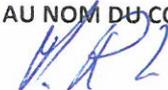
Les comptes 2015 ont été révisés par Revicom pour la municipalité et par la CGVF pour les bourgeoisies. La CGVF recommande l'acceptation de l'ensemble sous la forme qui vous est soumise. Le CC a accepté les comptes tels que présentés et le dépassement de budget dans sa séance du 3 mai 2016.

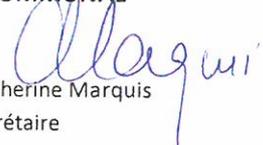
**Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2015 et à ratifier les dépassements budgétaires.**

Vicques, le 23 mai 2016



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
Michel Brahier  
Président

  
Catherine Marquis  
Secrétaire